



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Libéria

Question écrite n° 70676

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'insécurité et les violations des droits de l'homme qui règnent au Liberia, notamment au Nord du pays qui constitue une zone de combats intenses depuis 1999. Les membres d'Amnesty International s'émeuvent tout particulièrement des violences subies par les jeunes filles et les femmes. L'ampleur des témoignages démontre que les viols et la barbarie sont des armes couramment employées par les forces de sécurité gouvernementale comme par les forces de l'opposition. Il lui demande quelle action il envisage de mener auprès du gouvernement du Liberia afin de dénoncer cette violence contre les civils.

Texte de la réponse

La France, qui suit avec la plus grande attention l'évolution de la situation dans le comté de Lofa, au nord du Libéria, est vivement préoccupée par les informations faisant état de violations des droits des populations civiles dans cette région, en particulier à l'encontre des femmes et des jeunes filles. A l'occasion de contacts bilatéraux, elle a fait part aux autorités de Monrovia de cette préoccupation, qui s'est traduite récemment par la désignation d'un attaché humanitaire français en résidence à Monrovia. Ce dernier assurera une fonction essentielle de suivi de la situation humanitaire, et constituera un interlocuteur utile pour les ONG françaises sur place, dont il pourra relayer les préoccupations et les besoins. La France s'attache également à dénoncer les violations des droits humains par l'intermédiaire de l'Union européenne. La Commission européenne a ainsi entamé des consultations avec le Libéria au titre des articles 96 et 97 de l'accord de Cotonou. Ces consultations doivent permettre, sur la base d'un dialogue approfondi avec les autorités de Monrovia, de réévaluer les termes de la coopération communautaire et de rappeler l'attachement de l'Union européenne au respect des droits humains et des libertés publiques, qui constituent des éléments essentiels de l'accord de Cotonou. Les premières rencontres entre représentants de l'Union européenne et du Gouvernement libérien se sont tenues à Bruxelles le 9 novembre, puis à Monrovia le 6 décembre 2001. Elles ont permis d'aborder des questions relatives aux droits de l'Homme, aux principes démocratiques et à l'Etat de droit. Enfin, la France appuie aux Nations unies les efforts de la communauté internationale pour promouvoir le respect des droits fondamentaux et du bien-être des femmes. A Monrovia, le bureau d'appui des Nations unies pour la consolidation de la paix au Libéria, mis en place en novembre 1997, s'efforce de promouvoir le respect des droits de l'homme en général, et des droits des femmes et des fillettes en particulier. La question des violences à leur égard est également suivie de très près au sein de la Commission des droits de l'homme et de la Commission de la condition de la femme. L'une et l'autre ont adopté des résolutions sur la lutte contre les violences à l'égard des femmes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Foucher](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70676

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7169

Réponse publiée le : 11 février 2002, page 681